

Syndicat de l'AOC Fitou

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 25 Juin 2025

A faire valider par le CA du 14 octobre 2025

Les membres du Conseil d'Administration du Syndicat de l'AOC Fitou se sont réunis dans les locaux du Syndicat du Cru Fitou, à La Palme.

Étaient présents : Pauline COLOMER, Jean-Rémy DAURAT, Régis ABELANET, Jean-Marie FABRE, Alain GLEYZES, Philippe LANGOUSTET, Etienne LARIS et Christophe PLA

Étaient excusés : Jérôme BERTRAND (pouvoir), Nathalie GUIRAUDON, Max SAURY, Mathias MOSTACCHI, Elsa BOUTET

Étaient invités : Stéphane ROUX

Le président ouvre la séance à 17h00, fait lecture de la feuille de présence et de l'ordre du jour.

- Validation des comptes rendu des CA des 11 décembre 2024 et 10 mars 2025

Les comptes rendus de ces 2 séances de CA n'ont pas encore été rédigés. Ils le seront pour le CA de sortie de vendanges en octobre 2025.

- Conditions de production du millésime 2025 et bilan VCI

Stéphane Roux présente le bilan mis à jour depuis 2019 du VCI, des volumes concernés et de l'évolution de son utilisation. Après une phase de constitution de volumes VCI sur les millésimes 2022 (901 hl) et 2023 (213 hl), ces volumes ont été intégralement mobilisés sur les DR 2023 et 2024 suivantes amenant à un stock VCI prévisionnel en fin de campagne 2024/2025 pratiquement nul. Un seul opérateur a pu générer du VCI sur la récolte 2024 pour un volume de 48 hl, du fait d'une récolte globale très faible. Les membres du CA constatent que le dispositif VCI mis en place à parfaitement fonctionné lorsque la récolte permet d'en constituer. Ils conviennent de reconduire à l'identique la demande de l'ODG pour la récolte 2025 avec un rendement VCI maximum autorisé de 5 hl/ha.

Le CA valide également l'établissement du rendement annuel pour l'AOP Fitou à 45 hl/ha pour la récolte 2025 soit le rendement de base inscrit au Cahier des Charges.

- Evolution du Cahier des Charges de l'AOP Fitou

Stéphane Roux rappelle aux membres du CA les orientations proposées et validées lors de l'AGO du mois d'avril dernier concernant les demandes de modifications du Cahier des Charges à porter auprès des services de l'INAO et qui concerne :

- Encépagement : ajouts des cépages Cinsault et Marselan dans la liste des cépages complémentaires et consolidation du Lladoner Pelut dans la liste des cépages principaux. Proposition validée
- Règles de proportion à l'exploitation :
 - Suppression de l'obligation de 60% des cépages principaux ensemble (Carignan et Grenache). Proposition validée
 - Maintien d'un minimum de 20% de Carignan, d'un minimum de 20% Grenache (et Lladoner), d'un minimum 10% Syrah / Mourvèdre (et Cinsault et Marselan). Proposition validée
- Modes de conduite / palissage : proposition d'une rédaction simplifiée avec un simple rapport feuillage / fruit (rapport SECV / PR de 1,4) s'appliquant à partir du 30 juin.

Sur ce point les membres du CA souhaitent s'assurer que cette disposition ne sera pas gênante lors des années de sécheresse (faiblesse du végétal) et souhaitent qu'une modalité dérogatoire soit introduite.

- Modes de conduite / palissage : le rajeunissement d'un cordon de Royat ne peut dépasser 10% des pieds existants par an.
Sur ce point également les membres du CA s'interrogent sur la nécessité de maintenir cette disposition et proposent de la supprimer, au regard de l'existence des pratiques au vignoble (souvent plus de 10% de rajeunissement).
- Récolte / transport et maturité : proposition de passer le TAVNM des vins finis de 12° à 13°.
Les membres du CA considèrent, qu'au regard de la réalité des TAVNM des vins actuellement élaborés et des demandes de certains marchés, cette demande ne doit pas être intégrée à la demande.
- Obligations déclaratives : DPAP du parcellaire annuel au 31/03 au lieu du 1^{er} février (date similaire à la Déclaration de Revendication). Proposition validée.

La prochaine étape consistera, après vendanges, à prendre rendez-vous avec les services de l'INAO afin d'échanger sur ces propositions.

- DPAP 2025 et résultats des Contrôles Vignobles 2025

Stéphane Roux présente les données consolidées et définitives des surfaces affectées en AOP Fitou pour la récolte 2025. Avec 1 664 ha (dont 1 406 ha pour l'ensemble des coopérateurs des 3 structures coopératives de l'appellation), cette surface est en recul de 11.5% par rapport à la récolte 2024 avec les effets combinés de réductions volontaires de potentiel, de l'arrachage primé (et non primé) et la mise à jour des fichiers avec l'aide des services vignobles des coopératives.

Les contrôles internes au vignoble ont concerné 7 communes de l'appellation, en totalité ou partiellement, avec une surface totale visitée de 251 ha (soit 15% de la surface en DPAP) sur les mois de mai et juin 2025. Sur les 566 unités culturelles visitées, 87% se sont révélées conformes au Cahier des Charges, 9% ont révélé des écarts mineurs et 4% des non-conformités qui ont été transmises à l'organisme de contrôle Qualisud.

- Programme de communication 2026 : premiers arbitrages

Stéphane Roux présente les grandes lignes de ce que pourrait être le programme d'action et de communication pour l'année 2026, à la suite de la réunion de travail du 26 mai 2025. Par suite des retours des membres du conseil, ces orientations seront partagées avec l'agence Big Happy.

Il est proposé de :

- Maintenir un investissement important sur la communication digitale (avec un budget total de 50 000 €), avec le renforcement de moyens humains au niveau du syndicat par la mise à disposition (1 jour par semaine) d'une salariée (Mathilda Clara) de Cap Leucate afin d'assurer la prise de contenus proches du terrain pour animer les réseaux sociaux
- Focaliser les efforts des relations presse (6 000 € de budget annuel) autour du Fitou Tour et de l'accueil d'influenceurs sur le territoire sous l'angle œnotourisme
- Maintenir l'investissement (60 000 €) et le rayonnement de l'appellation sur le salon Wine Paris en permettant à un maximum d'entreprises de l'appellation d'être visibles dans cet espace
- Donner (ou redonner) de la visibilité de l'AOP Fitou sur son territoire et en région par la consolidation du Fitou Tour sur Toulouse pour une seconde année (budget de 25 000 €) en élargissant les circuits de distribution mobilisés et en travaillant à l'émergence d'un évènement grand public sur le territoire de l'appellation. Sur ce dernier point, les membres

du conseil souhaite privilégier la mise en place d'une action sur la partie littorale de l'appellation et capitaliser sur les flux touristiques naturels en ciblant la période autour du 20 juillet. Dans l'idéal, cette action sera à reconduire chaque année à une date fixe. Un groupe de travail dédié à cette action sera à constituer et à réunir à la sortie des vendanges.

Le programme d'action présenté et validé par le conseil engagera un budget total de l'ordre de 170 000 € sur l'exercice 2026, montant constant par rapport aux investissements annuels engagés depuis 2022.

- Organisation administrative et opérationnelle du syndicat

Le président informe les membres du conseil de la prolongation de l'arrêt maladie (depuis début mars) de Christelle Fauran, probablement jusqu'à la fin de l'été. Sur cette période de carence administrative, une prestation de service ponctuelle a été mise en place avec l'ODG Minervois afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, sur le plan institutionnel, technique et financier. Cette prestation vient compléter la mise à disposition de Stéphane Roux à l'ODG Fitou pour 1 jour par semaine et permet à l'ODG de satisfaire à l'ensemble de ses obligations.

En fonction des modalités (date et conditions) de reprise de travail de Christelle Fauran, le fonctionnement administratif du syndicat sera à étudier et à adapter..

Questions diverses

- Modalités de défraiement des dégustateurs – Commissions Qualisud

Les membres des commissions d'examen organoleptique formés par l'ODG (et l'ICV) et convoqués par Qualisud lors des séances de dégustation sont défrayés selon des modalités précises (indemnités kilométriques). Il est précisé à ce titre que le règlement annuel de ces défraiements, portés par l'ODG, sera effectué une seule fois par an, en fin d'exercice comptable (mars / avril).

- Accès à Déclaviti et suivi statistiques de l'appellation

Le Président informe les membres du conseil qu'une convention a été signée le 23 mai dernier par les services de FAM, le DRAAF, le Président d'Inter Oc et l'ODG Fitou permettant une réintégration des contrats d'achats en vrac sur la plateforme Déclaviti. La mise en œuvre de cette convention permettra en outre la mise en place d'un suivi statistique et économique fiable et durable pour l'AOP Fitou. Une information en ce sens sera diffusée aux caves et domaines de l'appellation avec une entrée en application au plus tard le 31 juillet 2025.

- Tracé TGV Béziers / Perpignan

Le Président informe les membres du conseil que le projet de tracé de la ligne TGV entre Béziers et Perpignan, reste un dossier sensible du fait de son potentiel impact sur l'aire d'appellation, son attractivité notamment paysagère et oenotouristique. En ce sens, les scénarios privilégiant un passage souterrain sous le massif des Corbières ou celui passant au-dessus de l'autoroute A9 sont les seuls scénarios à défendre malgré les coûts qu'il pourrait induire. L'ODG restera très vigilant sur ce dossier pour défendre les intérêts et l'intégrité de l'AOP.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 18h30

Alain GLEYZES

Président

Signature :



Stéphane ROUX

Secrétaire de séance

Signature :



